

Compte - rendu de la séance du Conseil Municipal du 15 Décembre 2022

M. PICHARD	P	R. GUEHENNEUX	P	N. DORE	AE
Y. MOREUL	AE	M. MAINGUY	AE	T. ECHELARD	P
J.Y. LIMOUX	P	M. RIO	P	D. TERRAT	P
I.RECOURSE	P	I.PORTIER	AE	F. DURAND	P
D. CHAUMORCEL	P	C.GAUTIER	P	JF.BARRE	P
C. CONOIR	AE	A.RISSEL	P		
A. SELLIN	P	A.RONXIN	P		

P= présent AE=absent excusé A=absent

Mme MOREUL a donné pouvoir à Mme SELLIN, Mme PORTIER a donné pouvoir à Mr PICHARD, Mme CONOIR a donné pouvoir à Mr LIMOUX, Mme MAINGUY a donné pouvoir à Mr CHAUMORCEL, et Mme DORE a donné pouvoir à Mr RONXIN

Ordre du jour :

1. Nomination du secrétaire de séance
2. Approbation du procès-verbal de la dernière séance du conseil municipal

Finances

Finances

3. DM N°3 – Charges de personnel
4. DM N°4 – régularisation de l'inventaire
5. DM N°5 – Opération de voirie
6. Admission en non – valeur
7. Eclairage public Rue des Fréchais : convention de financement
8. Participation financière aux écoles
9. Révision des tarifs communaux
10. Lotissement Merlin l'enchanteur : proposition de rachat d'une partie du lot n°6
11. Acquisition de jeux pour l'école : étude des devis

Intercommunalité

12. Convention de prévention et de Sécurité relative au réseau intercommunal de transports des personnes RIV
13. Morbihan Energies : contrat portant mandat de maîtrise d'ouvrage pour des actions de rénovation énergétique de l'école publique Yves Coppens

Questions diverses



Compte-rendu de séance du conseil municipal

Présentation du Grand Bassin de l'Oust par Mme BOURHIS Chantal

Mme BOURHIS a donné une présentation exhaustive du GBO en développant leur différents champs d'action. (Voir diaporama joint).

Mr GAUTIER est arrivé à 19h10 et Mme RECOURSE à 20h10.

01-12/2022 Nomination du secrétaire de séance

Mr Alphonse RONXIN a été désigné en qualité de secrétaire par le conseil municipal (art. L. 2121-15 du CGCT).

VOTE :

Pour : 19 / Contre : 0 / Abstention : 0

02-12/2022 Approbation du dernier Procès-Verbal

Mr PICHARD met au vote l'approbation du dernier procès – verbal.

VOTE :

Pour : 19 / Contre : 0 / Abstention : 0

Mme DURAND demande la possibilité de détailler un peu plus les questions diverses.

03-12/2022 DM n°3 : Virement de crédits au chapitre 012

Considérant les crédits inscrits au chapitre 012, charges de personnel, Mr Le Maire propose aux élus la décision modificative suivante :

Imputation	Ouvert	Réduit
DF 011 60612		17 545,18 €
DF 012 6411	46 000 €	
DF 022		12 454,82 €
DF 65 6574		16 000 €

Equilibre

Solde ouvertures	46 000 €
Solde Réductions	46 000 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

- **Décide de valider** la DM n°3

VOTE :

Pour : 19 / Contre : 0 / Abstention : 0

04-12/2022 Ecritures de mise à jour de l'inventaire communal, intégration des études

Considérant le passage à la comptabilité M57 au 1^{er} janvier 2023, il est nécessaire de passer des écritures comptables pour mettre à jour l'inventaire communal.

Par conséquent, il est nécessaire de prendre une décision modificative pour y inscrire les crédits suffisants.

Compte-rendu de séance du conseil municipal

Imputation	OUVERT	REDUIT	Commentaires
D I 041 2031 OPFI (ordre)	15 100,00		
R I 041 2031 OPFI (ordre)	15 100,00		

DETAIL PAR SECTION		Investissement	Fonctionnement
Dépenses :	Ouvertures	15 100,00	
	Réductions		
Recettes :	Ouvertures	15 100,00	
	Réductions		
Equilibre :	Ouv. - Red.		

EQUILIBRE	
Solde Ouvertures	
Solde Réductions	
Ouv. - Réd.	

Après en avoir délibéré, le conseil municipal
➤ **Décide de valider** la DM n°4

VOTE :

Pour : 19 / Contre : 0 / Abstention : 0

05-12/2022 Concours des maisons fleuries : fixer les prix des récompenses

Considérant les crédits insuffisants sur l'opération « Voirie », Mr Le Maire propose la DM suivante :

Imputation	OUVERT	REDUIT	Commentaires
D I 23 2313 10017		12 100,00	
D I 23 2315 10006 /008	12 100,00		

DETAIL PAR SECTION		Investissement	Fonctionnement
Dépenses :	Ouvertures	12 100,00	
	Réductions	12 100,00	
Recettes :	Ouvertures		
	Réductions		
Equilibre :	Ouv. - Red.		

EQUILIBRE	
Solde Ouvertures	12 100,00
Solde Réductions	12 100,00
Ouv. - Réd.	

Après en avoir délibéré, le conseil municipal
➤ **Décide de valider** la DM n°5

VOTE :

Pour : 19 / Contre : 0 / Abstention : 0

06-12/2022 Admission en non-valeur

Considérant les frais de poursuite supérieur à la dette d'une tiers personne, Mr Le Trésorier demande d'établir un mandat d'admission en non-valeur pour un montant de 6,30 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal
➤ **Décide de valider** l'admission en non-valeur

VOTE :

Pour : 19 / Contre : 0 / Abstention : 0

07-12/2022 Eclairage public Rue des Fréchais : convention de financement

Considérant l'étude menée sur l'éclairage public de la rue des Fréchais,
Considérant les plans joints en annexe et le plan de financement
Considérant le reste à charge de la collectivité pour 47 112 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

Compte-rendu de séance du conseil municipal

- **Décide / décide de ne pas** valider les travaux d'éclairage public.
- **D'autoriser / de ne pas autoriser** Mr Le Maire à signer la convention de financement avec Morbihan Energies

VOTE :

Pour : 19 / Contre : 0 / Abstention : 0

08-12/2022 Participation financière aux écoles

Suite à la réunion de la commission finances en date du 29/11 dernier, Mr Le Maire propose de maintenir la participation financière aux écoles identique à celle de 2022.

Ecoles	2022/2023
	Ecole publique: 33
	Ecole privée: 84
	Effectifs au 01/10/2022
Arbre de Noël	1 055 €
Sorties pédagogiques des écoles	11 €
Montant alloué pour fournitures scolaires	38 €
OGEC	3 192 €
Ecole Yves Coppens c/6067	1 254 €
Classe de découverte, Classe de neige ou sortie pédagogique > à 50 € par élève	200 €
Contrat d'association	75 439 €

La commission propose de maintenir le coût de l'élève public à 1385 € pour les élèves de maternelle et 594,67 € pour les élèves du primaire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

- **Décide** maintenir la participation financière.

VOTE :

Pour : 19 / Contre : 0 / Abstention : 0

- **De fixer le coût de l'élève** à 1 385,84 € pour les élèves de maternelle et 594,67 € pour les élèves du primaire

VOTE :

Pour : 18 / Contre : 1 / Abstention : 0

Rappeler l'inspection académique après le 02/01

09-12/2022 Révision des tarifs communaux

La commission finances propose de maintenir les tarifs communaux pour les locations de salle.

Considérant la hausse des prix des matériaux, elle propose de revoir le tarif de la confection et mise en place des puisards, à savoir 170 € au lieu de 46 €. Le conseil municipal décide également de revoir le prix de la buse à 40 € le ml.

Considérant la hausse du prix des denrées alimentaires et l'impact que cela engendre sur le prix du repas, la commission propose de revaloriser le tarif. Après discussion sur le reste à charge de la commune, le conseil municipal décide d'augmenter la participation financière des familles à hauteur de 3,60 € le repas.

Afin de lutter contre les oublis d'inscription ou de désinscription des repas, le conseil municipal valide également la facturation à 7 € pour les repas non désinscrits ou non-inscrits dans les délais.

Compte-rendu de séance du conseil municipal

Voir tableau des tarifs communaux en annexe.

VOTE :

Pour : 19 / Contre : 0 / Abstention : 0

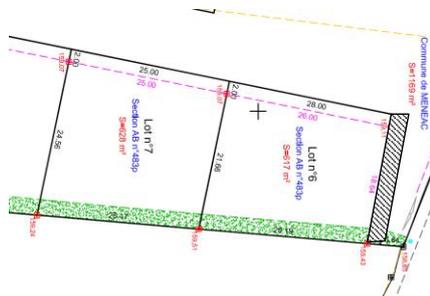
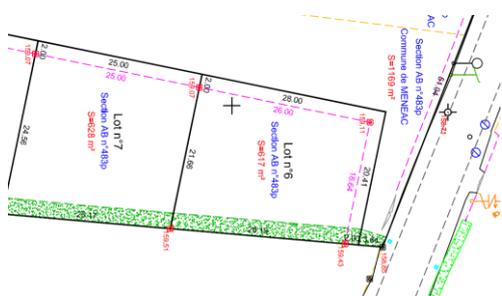
10-12/2022 Lotissement Merlin l'enchanteur : proposition de rachat d'une partie du lot n°6

Mr Chaumorcel présente aux élus la problématique rencontrée sur le lot n°6 du lotissement Merlin l'enchanteur.

Lors de la construction de la maison d'habitation sur le lot n°6, nous nous sommes aperçus d'une erreur d'implantation de la haie communale et d'un coffret électrique. Ces 2 éléments ne se situent pas sur le domaine communal, mais bien sur le lot n°6.

A partir de ce constat, 2 possibilités sont envisagées :

1. Déplacer la haie et le coffret sur la partie communale : 3 680,35 € TTC
2. Racheter la bande des 2 m telle qu'indiquée sur le plan, soit environ 20 m² : 240 €.



Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **De racheter** la bande des 2 m au prix de 12 € le m²
- **D'autoriser** Mr Le Maire à signer tous documents affairant à ce dossier

VOTE :

Pour : 19 / Contre : 0 / Abstention : 0

11-12/2022 Acquisition de jeux pour l'école : étude des devis

Mme Recoursé présente aux élus l'étude menée par la commission enfance jeunesse.

Après avoir consulté 3 fournisseurs, la commission enfance – jeunesse propose de retenir l'offre du prestataire Quali'Cité pour un montant de 9 362 € HT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **Valide** l'acquisition de jeux
- **Décide** de retenir la proposition de Quali'Cité pour un montant de 9 362 € HT

VOTE :

Pour : 19 / Contre : 0 / Abstention : 0

12-12/2022 Convention de prévention et de Sécurité relative au réseau intercommunal de transports des personnes RIV

Mr Le Maire expose que dans le cadre de la politique en faveur des mobilités déployée par Ploërmel Communauté, l'ensemble des communes du territoire intercommunal sont desservies par le Transport à la Demande zonal (TàD) et vingt-trois communes par une ligne régulière. L'instruction interministérielle du 7 septembre 2020 rappelle la recrudescence des actes de délinquance commis dans les transports en commun. A ce jour, le RIV TàD et RIV bus ne sont pas impactés par de tels actes. Néanmoins, afin de maintenir le sentiment de sécurité de nos concitoyens et de pouvoir intervenir autant que de besoin au sein du réseau de transport pour en assurer le bon fonctionnement et la sécurité des usagers et des conducteurs, la présente convention vise à proposer un dispositif global sur l'ensemble du réseau n lien étroit avec les communes.

Ploërmel Communauté cherche à assurer aux différents usagers de ses services, en lien avec les communes, les meilleures conditions de confort, d'ambiance et de sécurité et à favoriser la bonne cohabitation avec les piétons,

Compte-rendu de séance du conseil municipal

cyclistes, automobilistes, riverains. L'EPCI assure la coordination entre les différents acteurs de ce service, ce dernier faisant l'objet de marché de prestations de services d'une durée de 4 ans.

La présente convention vise à encadrer la coordination entre Ploërmel Communauté et les communes du territoire et ce dans leurs champs de compétence respectifs et avec pour objectifs :

- la sécurisation de la clientèle et des personnels des services publics assurés par le réseau RIV TàD et RIV bus
- la lutte contre les incivilités et les infractions dans les transports,
- la cohabitation entre ceux-ci et les piétons, cyclistes, automobilistes, riverains,
- la lutte contre l'alcoolisation excessive dans les espaces publics et de transport,
- la facilitation des échanges d'informations et la connaissance mutuelle.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

- **Autorise** Mr Le Maire à signer la convention

VOTE :

Pour : 19 / Contre : 0 / Abstention : 0

13-12/2022 Morbihan Energies : contrat portant mandat de maîtrise d'ouvrage pour des actions de rénovation énergétique de l'école publique Yves Coppens

Mr Le Maire rappelle que suite au conseil municipal de septembre où Mr FROT (Morbihan Energies) était venu présenter l'étude de la rénovation énergétique de la mairie et la médiathèque, il avait été décidé de consacrer une nouvelle étude sur le bâtiment de l'école Yves Coppens

Dans ce cadre, Mr Le Maire rappelle qu'il est nécessaire de passer un contrat portant mandat de maîtrise d'ouvrage avec Morbihan Energies.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

- **Décide d'autoriser** Mr Le Maire à signer le contrat portant mandat de maîtrise d'ouvrage.

Questions diverses

- ✚ Carrières Lessard – Echange des voies communales : dans le cadre de l'échange des voies communales avec la Carrière, Mr Lessard propose une indemnisation 5 000 € l'hectare pour le différentiel des 11 872 m², soit 5 936 €. Après discussion, le conseil municipal refuse cette proposition. Un rendez-vous sera fixé à Mr Lessard début janvier.
- ✚ Réunion de travail sur le PLU : lors de la dernière réunion, le bureau d'études a présenté le diagnostic agricole. Les élus ont travaillé également sur le patrimoine recensé. Prochaine réunion le mardi 31/01 à 10h00.
- ✚ Salle du patronage : un courrier a été adressé au Président de l'association afin de faire le nécessaire au niveau des travaux. Passé le délai accordé, Mr Le Maire prendra un arrêté de fermeture de la salle jusqu'à ce que les travaux soient réalisés et que la commission de sécurité donne un avis favorable. Une fois toutes les conditions réunies, la salle pourra être ré-ouverte au public.
- ✚ Très Haut Débit : Mr Le Maire donne lecture du dernier mail reçu en mairie concernant la fibre. A ce jour 348 prises sont disponibles à la commercialisation. Le problème se situe au niveau des opérateurs commerciaux qui ne se sont pas encore installés dans le local technique installé à la Trinité Porhoët. Nous avons eu confirmation le 21/12 que l'opérateur Orange s'était installé récemment dans le local, et peut par conséquent commercialiser.
- ✚ Rappel sur l'animation de Noël le 18/12
- ✚ Mr Le Maire informe les élus du départ de la Kiné, de la Direction de l'Ehpad et de la Cadre de santé. Un recrutement est en cours
- ✚ Les travaux du pôle périscolaire se poursuivent, pas de retard. Il est prévu des réunions de travail avec le personnel pour choisir le mobilier.

Séance close à 22h00